

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le **10** du mois de **décembre à 19h00**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : M. Franck ENJUMET, M. Christophe GAILLARD, M. Didier ERAMBERT, M. Michel FLECHELLE, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Karine TORRES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nathalie NETO, Mme Valérie DELAMARE donne procuration à MMe K. TORRES, M. Franck DELAMARE donne procuration à M. F. LAURAIN.

Absente : Mme Lucie MAESTRI.

M. Didier ERAMBERT a été élu secrétaire

### **Délibération n° 4 : Budget communal Décision modificative budgétaire n° 4**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le remboursement anticipé de l'emprunt de l'école a généré une indemnité plus importante qu'estimée au BP 2025 compte-tenu de la date d'échéance reportée en juin, et non en mars 2025 comme demandé initialement.

Aussi, afin d'assurer une bonne gestion financière, il est proposé la modification budgétaire suivante au budget communal.

Oui l'exposé des motifs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE** de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

#### **BUDGET COMMUNAL 2025 Section Fonctionnement**

Augmentation des Dépenses	Augmentation des recettes
Chapitre 66 Article 6688 : + 92,23 € €	Chapitre 73 Article 73123 : + 92,33 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**



**Serge ZURITA**